



« SENTEZ-VOUS SPORT ! » 2014

Du 13 au 21 septembre 2014

Opération nationale de promotion du sport pour tous

Cahier des charges

Date limite de dépôt de dossier le 5 septembre 2014 sur la page SVS 2014 du site internet :

www.franceolympique.com

1 / « SENTEZ-VOUS SPORT ! » 2014 : DE QUOI S'AGIT-IL ?

- Une opération nationale de promotion du sport pour tous, du 13 au 21 septembre 2014.
- Une visibilité nationale portée par une campagne de presse
- Des manifestations labellisées et soutenues par le mouvement sportif et ses partenaires :
 - en association avec **Vital Sport** le week-end des 13 et 14 septembre
 - la **journée du sport scolaire** le mercredi 17 septembre.
 - des actions « **sentez-vous sport** » avec les **entreprises**, les **universités** et les grandes écoles les 18 et 19 septembre
 - des activités adaptées, ouvertes gratuitement y compris les personnes en situation d'handicap, pour tous, dans toutes les villes participantes, pour le **grand public** le week-end des 20 et 21 septembre.

2 / QUI PEUT ORGANISER UN PROJET « SENTEZ-VOUS SPORT » ?

Tout organisme participant au développement des activités physiques et sportives ou souhaitant promouvoir leur pratique (fédération, ligue, comité, club, entreprise, université, établissement scolaire, commune, établissement public de coopération intercommunale)

3 / COMMENT DECLARER VOTRE PROJET ?

- en retournant en PJ le dossier d'inscription auprès du CNOSF, par mail à sentezvousport@cnosf.org

4 / LA LABELLISATION « SVS 2014 » : A QUOI CA SERT ?

- à s'inscrire dans un dispositif national de promotion des activités physiques et sportives,
- à bénéficier d'un soutien en communication et d'une visibilité nationale,
- à accéder à des outils mis à disposition pour promouvoir le projet,
- à être identifié dans un réseau local d'acteurs engagés dans la promotion des APS,
- à informer le Maire de la commune où se déroulera un projet labellisé,
- à convaincre des partenaires locaux de soutenir un projet partagé offrant de la visibilité.

5 / COMMUNICATION

- Les supports de communication officiels « *Sentez-Vous Sport* » 2014 seront téléchargeables sur le page internet « *Sentez-Vous Sport* » du site www.franceolympique.com et sur les sites des partenaires de « *Sentez-Vous Sport* » 2014
- Les outils de communication locaux seront ouverts à vos partenaires locaux, sous condition de respect du cahier des charges.

6 / LE CAHIER des CHARGES SENTEZ-VOUS SPORT 2014 :

Les 6 OBLIGATIONS

Déclarer un projet « *Sentez-Vous Sport* » 2014, **avant le 5 septembre 2014 dernier délai** auprès de sentezvousport@cnosf.org

*(Directement en ligne sur le site Internet www.franceolympique.com à la page « *Sentez-Vous Sport* » 2014).*

- Préciser qu'il s'agit d'une **activité de découverte** dont la participation ne nécessite pas de certificat médical de non contre-indication.
- Organiser votre évènement entre le **13 et le 21 septembre inclus**.
- Population concernée : ouverture à **tous les publics**
- **Gratuité** de la participation
- Communication : tous les éléments de communication doivent **respecter la charte graphique et la dénomination de l'opération** disponible sur la page **SVS 2014** sur le site www.franceolympique.com

7 / DOSSIER ACCEPTE OU REFUSE ?

- Tout dossier respectant le cahier des charges sera labellisé.
- En cas de refus d'attribution du label, le dossier peut être modifié pour une nouvelle demande, avant la date limite du 5 septembre 2014

8 / CRITERES D'EXCLUSION : sont exclus de « *Sentez-Vous Sport* » 2014

- Les projets montés à titre commercial ou lucratif.
- Les projets destinés à une seule catégorie de population, excepté ceux présentés dans le cadre des journées spécifiques « scolaires » (17 septembre 2014), « entreprises » (18 septembre 2014), « universités et les grandes écoles » (18 et 19 septembre) et « grand public » (20 et 21 septembre 2014).

- Les projets qui en dehors de l'organisation d'activités ouvertes, adaptées et gratuites proposeraient ces jours-là :
 - *l'élaboration d'un outil sans qu'il soit intégré* dans le projet global (ex : création d'une exposition),
 - *la réalisation de tests de condition physique qui ne soient pas intégrés* dans un projet global comportant au moins la participation à une activité physique ou sportive,
 - *la seule mise en place de stand d'informations* lors de compétitions ou de rencontres sportives préexistantes, sans projet global.
 - toute autre *action de communication sans qu'elle ne soit intégrée* dans le projet global d'activités.

9 / QUELQUES RECOMMANDATIONS et CONSEILS :

- Proposer autant que possible des activités adaptées pour tous les publics. (Exemple : Les personnes valides quel que soit leur âge, les personnes en situation de handicap, quel que soit la nature de ce handicap, les personnes atteintes de maladies chroniques quel que soit leur âge).
- Il est possible de labelliser des compétitions existantes à condition qu'elles permettent une information du public (spectateurs et sportifs) sur les bienfaits de l'activité physique et sportive et correspondent à des actions éducatives telles que la prévention du dopage.
- Les projets « *Sentez-Vous Sport* » 2014 ont vocation à associer les organisateurs avec les communes ou les collectivités où se déroulera l'opération labellisée.
- Poursuivre l'information des publics sur les effets du sport comme facteur de santé de bien-être et de plaisir.